

Le 30 novembre 2015

À TOUS LES PRESTATAIRES DE SERVICES

SYSTÈME DE RÉFÉRENCE NAD 83

Tel que stipulé au chapitre 6.1.3, page 111 des *Instructions pour la réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale*, versions 6.0 et 6.1, « Le système de référence géodésique retenu pour les coordonnées est le datum nord-américain 1983 (NAD 83). »

À partir du 30 novembre 2015, tous les prestataires de services devront confirmer que les coordonnées des fichiers des levés et du plan cadastral de rénovation, selon le cas, sont bien en référence au système NAD 83. Il sera également requis de fournir les éléments à l'appui, comme par exemple les points géodésiques d'assise et leurs coordonnées.

Ces renseignements devront être inclus à la section 2 du fichier du rapport sur les situations particulières de toutes les livraisons 8, 3 et 5.

La Direction de la rénovation cadastrale

(Avis 15-01)